

l'écho de l'Argentonne

bulletin communal de Rioux-Martin
Janvier 2016

■ sommaire

Coordonnées de la mairie	p. 2	Travaux et projet communaux	p. 6
État civil 2015	p. 2	La vie communale en 2015	p. 9
Le mot du maire	p. 3	Manifestations communales en 2016	p. 10
Urbanisme 2015	p. 4	La vie associative 2015 / 2016	p. 11
SPANC 2015	p. 5	Rioux-Martin au XIX ^e siècle	p. 13
SIAH	p. 5	Informations diverses	p. 14

Coordonnées de la mairie

La mairie de Rioux-Martin est ouverte au public tous les jours de la semaine :

- ✓ le lundi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mardi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mercredi de 13 h 30 à 17 h
- ✓ le jeudi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 h

Horaires temporaires :

Entre le 9 novembre 2015 et le 29 février 2016, la mairie sera ouverte :

- ✓ le lundi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
- ✓ le mardi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mercredi de 13 h 30 à 12 h
- ✓ le jeudi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 h

La Mairie est ouverte toute l'année,

mais en cas de fermeture exceptionnelle, un avis est affiché sur la porte avec les coordonnées du Maire et des adjoints, en cas d'urgence.

Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, le Bourg, 16210 Rioux-martin
Téléphone : 05 45 98 19 04 - Fax : 05 45 98 21 08
Nouvelle et seule adresse e-mail de la commune :
rioux-martin@orange.fr

M. le Maire, Gaël Pannetier, est visible sur rendez-vous.
Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Pour vous accueillir :

Annick Moreau, chargée de l'état civil, des élections, des formalités administratives (carte identité, carte grise...), de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.

Géraldine Nadaud, chargée des différents projets communaux, du journal communal et du site internet.

La commune possède un site internet, mis à jour régulièrement, où vous trouverez toutes les informations utiles : convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies...

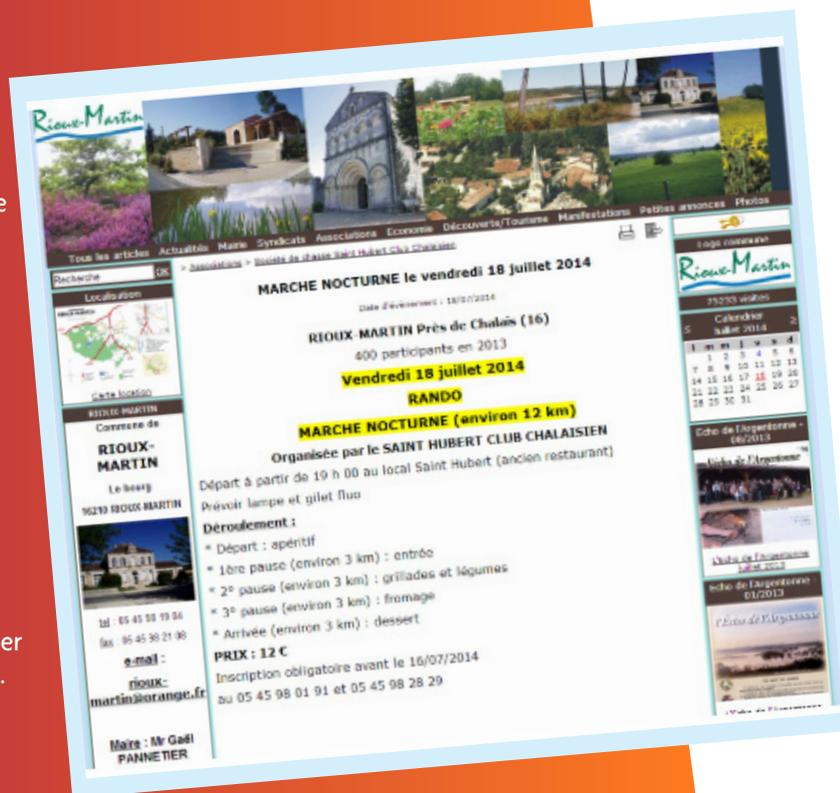
Vous pouvez réagir aux différents articles et même vous créer un compte pour écrire vos propres articles sur la commune.

Site internet :

www.rioux-martin.monclocher.com

En couverture :

piste DFCI (défense des forêts contre les incendies), après réfection (voir page 6).



ETAT CIVIL 2015

Naissances

– Lilo DEON, née le 8 septembre 2015, à Saint-Michel, au foyer de Nicolas DEON et Céline FAURE, Les Ecosais du Bourg

– Jules PANNETIER, né le 2 novembre 2015 à Soyaux, au foyer de Gaël PANNETIER et Emilie RIBEREAU, Chez Girard

Mariages

– Carelle CHADEFAUD et Julien PUYPELAT, le 25 juillet 2015

Décès

– Jean-Pierre VALLADE, « Bodinot », décédé le 11 mai 2015 à Saint-Michel

– Roland UHR, « Chez Bariot », décédé le 9 août 2015 à Lorient

– René VESSIERE, « Le Bourg », décédé le 20 octobre 2015 à Barbezieux

– Daniel FELIX, « Bois Guichard », décédé le 14 novembre 2015 à Bordeaux

– Marie-Claire LOGEAIS, « Le Bourg », décédée le 10 décembre 2015 à Barbezieux

LE MOT DU MAIRE

C'est de nouveau avec plaisir que je vous retrouve à travers ce journal communal de début d'année pour vous parler de notre commune, de notre territoire et de ses évolutions.

En ce début d'année, je souhaite remercier les élus, amis, associations et personnes participant au dynamisme de Rioux-Martin au quotidien.

Ce que je retiendrai de cette année 2015, c'est le dynamisme des membres du conseil et des adjoints, qui ont œuvré pour améliorer notre quotidien et préserver notre qualité de vie.

C'est dans cet esprit que le bourg, qui est l'image de la commune, est embelli, fleuri et qu'une cinquantaine de lampadaires ont été repeints, en lien avec le Syndicat départemental d'électrification et de gaz (SDEG16), qui a d'ailleurs financé intégralement les travaux.

Des travaux plus lourds ont également été engagés, notamment pour la mise aux normes et la restauration des pistes de Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) qui ont une vingtaine d'années, et cela dans le but de sécuriser le massif forestier qui fait partie des richesses de la commune et du Sud Charente. Entre 2015 et 2016, ce sont 5,4 km des DFCI qui auront été traités pour un coût de 60 000 € subventionné à 80%. Nous avons pour objectif avant la fin du mandat de restaurer l'intégralité des pistes DFCI communales et d'en créer une nouvelle. Vous aurez remarqué que celles qui ont fait l'objet de travaux sont fermées à la circulation jusqu'à l'été 2016; cette décision a dû être prise afin de permettre aux pistes remodelées de se stabiliser et pour pérenniser les travaux.

En restant sur ce thème, la commission voirie, très active, avec un œil attentif sur l'ensemble des axes de déplacements, a dû faire des choix de travaux. En effet, le budget d'environ 25 000 € a été contraint par les baisses de dotations de l'État.

Cette commission voirie avance aussi sur le lourd dossier de l'aménagement du bourg en direction de Chalais, il a d'ailleurs été envisagé de traiter en même temps le parvis de l'église, la rue de l'église en direction de chez Peuchaud, tout en effaçant les derniers réseaux aériens encore présents dans le bourg.

Enfin, vous pourrez remarquer que la salle des fêtes, la salle de réunion, le hall d'accueil et le secrétariat sont en cours d'être «relookés». Nous avons estimé qu'il était important pour les habitants de la commune d'avoir des lieux de rencontres à la hauteur de leurs attentes. Nous en avons profité pour améliorer



l'isolation thermique et phonique de ces locaux, pour le bien-être de ceux qui les utilisent. Pour ces travaux, nous avons bénéficié de 55% de subventions sur un montant total de 36 000 €.

La communauté de communes (CDC) Tude et Dronne, ce qui change en termes de compétences transférées:

– les écoles, depuis août 2015, ce qui concerne plus de 800 élèves;

– la bande roulante de la voirie depuis le 1^{er} janvier 2016, mais c'est toujours la commune qui décide des travaux à réaliser avec une enveloppe maximum de 15 000 € HT/an. Le

bouchage des «nids-de-poule» sera réalisé par les services techniques de la CDC.

Sur le plan des évolutions communautaires:

Alors que nous pensions disposer du présent mandat pour nous harmoniser avec les CDC d'Aubeterre et de Montmoreau, ce qui a déjà généré depuis 2 ans beaucoup de réunions, nous nous trouvons à l'aube d'une nouvelle et probable contrainte d'élargissement vers la CDC d'Horte et Lavalette. Autant dire que nous ne sommes pas au bout de nos peines...

Par ailleurs, et toujours dans le sens des regroupements, la notion de communes nouvelles a fait son apparition en 2015 et fait son chemin dans les esprits.

Ces regroupements de communes peuvent parfois être opportuns et présentent des aspects positifs comme négatifs qu'il faudra bien appréhender.

Dans tous les cas, il est pour ma part inenvisageable que d'hypothétiques regroupements de communes se fassent dans l'urgence et la précipitation, sans analyse précise de tous les paramètres et des impacts induits pour notre commune.

D'autre part, sur un plan plus général et dans cette période difficile, notamment suite aux attentats du 13 novembre 2015 qui ont plongé la France dans «l'état d'urgence», je souhaite que la situation s'améliore rapidement. Ainsi, je pense que nous devons tous mettre notre intelligence et notre énergie à construire un avenir meilleur, porteur de liberté, d'égalité et de fraternité mais aussi de joie de vivre, ce que je crois possible et que j'appelle de mes vœux les plus forts.

Enfin, je vous adresse à tous, à vos proches et à tous ceux qui vous sont chères mes vœux les plus sincères et les meilleurs pour 2016.

*Le maire,
Gaël Pannetier*

URBANISME 2015

Déclarations préalables (travaux qui créent entre 5 m ou 2 m de surface de plancher, de ravalement, ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment, ou changeant la destination d'un bâtiment): 1 demande en 2015.

Certificat d'urbanisme d'information (droit de l'urbanisme applicable à un terrain): 11 demandes en 2015 (lors des ventes).

Certificat d'urbanisme opérationnel. Il indique en plus si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet de construction et il donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain: 3 demandes pour l'année 2015 .

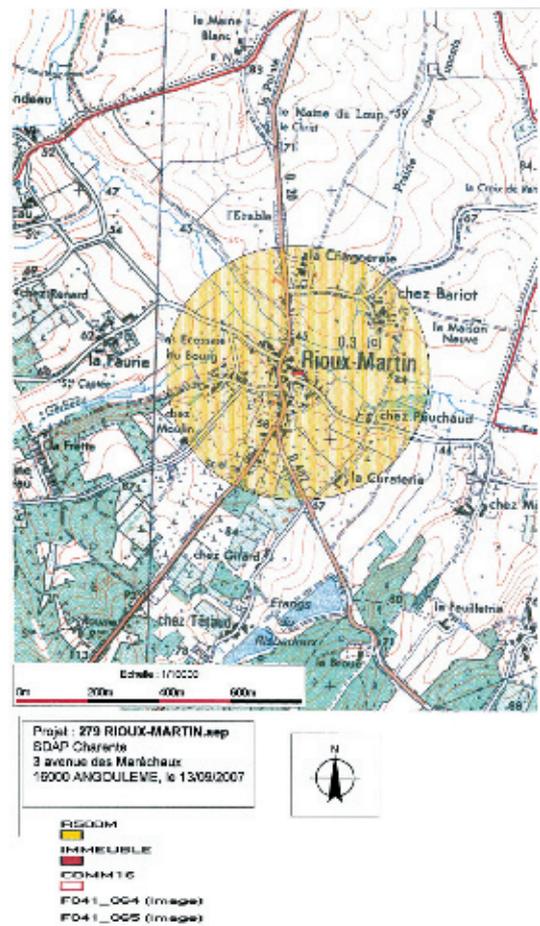
Permis de construire: il est notamment exigé si les travaux envisagés sur une construction existante ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m, ou ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination, ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

À noter: le recours à un architecte est obligatoire si la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².

Il y a eu 4 demandes pour l'année 2015.

Ces dossiers, déposés en mairie, sont préalablement soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Les deux cimetières de Rioux-Martin étant situés dans le périmètre de l'église, **tous travaux dans leurs enceintes: murs, création et restauration des concessions, sont obligatoirement soumis à déclaration préalable pour avis de l'architecte des Bâtiments de France.** Le formulaire est disponible en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune.



Autorisations de travaux dans un périmètre protégé

Le monument historique présent sur notre commune (l'église classée de la Sainte-Trinité) définit un rayon de protection de 500 mètres (plan ci-contre) à l'intérieur duquel tous travaux de construction, d'amélioration ou d'extension entraînant la modification de l'aspect extérieur des constructions ou des terrains sont soumis à autorisation, sous forme d'une déclaration préalable de travaux, d'une demande de permis de construire ou de démolir.

Tri : tenez-vous prêts

Les consignes de tri des emballages recyclables vont changer. A partir de 2016, la famille des plastiques acceptés dans les sacs jaunes s'agrandit: désormais les plastiques souples comme les films entourant les bouteilles, les sacs plastiques, les sachets alimentaires... ainsi que les plastiques rigides comme les pots de yaourt, de crème, les boîtes de confiserie, les barquettes polystyrène... sont acceptés.

Début 2016, les informations pratiques concernant ce changement seront communiquées dans la presse, le magazine de Calitom et dans de nouveaux guides de tri. Les consignes ont été mises à jour sur les sacs jaunes.



■ Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Depuis le 1^{er} janvier 2014 le SPANC de Rioux-Martin a été transféré à la Communauté de Communes Tude et Dronne. Il y a eu plusieurs modifications réglementaires, afin d'harmoniser le fonctionnement du SPANC sur l'ensemble du territoire de la CDC.

Le cycle de passage du SPANC a été voté à **8 ans** (contre 5 ans précédemment sur notre commune) et les nouvelles redevances sont les suivantes :

- 116 € pour le contrôle périodique de l'existant
- 100 € pour le contrôle du neuf pour une réhabilitation (somme appelée dès l'instruction du dossier)
- 150 € pour le contrôle du neuf pour un permis de construire (somme appelée dès l'instruction du dossier).

Le SPANC a donc désormais **une seule antenne** : **Montmoreau (05.45.21.82.73) avec Benjamin Amsler (06.18.99.37.26)**, 35 avenue d'Aquitaine 16190, Montmoreau. Des rendez-vous sont possibles.

“ Rappel : consignes d'entretien de votre système d'assainissement autonome.



La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement autonome dépend de son entretien. Aussi, il est rappelé que les regards de visites doivent rester accessibles et visibles. Aucune charge ne doit être appliquée sur la zone d'assainissement.

Le bac à graisse, si présent, doit être vidangé et nettoyé au moins deux fois par an.

Le préfiltre doit être nettoyé une fois par an minimum. Le poste de relevage, si présent, doit être visible et nettoyé au moins deux fois par an. Pour les autres dispositifs agréés, l'entretien devra respecter les instructions d'exploitation et de maintenance indiquées dans le guide d'utilisation du fabricant.

La fosse toutes eaux ou fosse septique doit être inspectée au moins tous les 4 ans et vidangée lorsque la hauteur de boue est supérieure à 50 % du volume utile.

Par ailleurs, l'entreprise qui réalisera la vidange devra impérativement remettre au locataire ou au propriétaire une attestation comportant les indications suivantes :

- son nom ou sa raison sociale et son adresse ;
- l'adresse de l'habitation ;
- le nom de l'occupant ou du propriétaire ;
- la date de la vidange ;
- les caractéristiques, la nature et la quantité de matières éliminées ;
- le lieu où les matières de vidange seront transportées en vue de leur élimination.

■ Nouveau syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique

Le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Sud Charente : bassins et Dronne Aval et le SIAH du bassin de la Dronne fusionnent.

Au 1^{er} Janvier 2016, création du **SIAH des bassins Tude et Dronne Aval** qui est issu de la fusion des deux anciennes collectivités.

Après plus d'un an d'échanges entre les deux collectivités, les élus ont trouvés pertinent d'envisager le rapprochement. Au 1^{er} janvier 2016, le SIAH du Sud Charente a donc fusionné avec le SIAH du bassin de la Dronne.

Ce nouveau périmètre est constitué de 43 communes, le linéaire de berges passe de 409 km à 490 km, le nombre de communes passe de 36 à 43, la surface du bassin versant passe de 417 km² à 537 km² et les taxes communales seront de 100 000 €. Il apparaît que le rapprochement génère des économies d'échelles avec un impact positif sur les taxes communales : cette fusion a permis de faire diminuer de 20 % en moyenne le montant total des taxes communales. Les moyens humains restent les mêmes pour 2016.

Communes adhérentes : Aignes-et-Puyperoux, Aubeterre, Bardenac, Bazac, Bellon, Bors-de-Montmoreau, Bonnes, Brie-sous-Chalais, Brossac, Chalais, Châtignac, Chavenat, Courgeac, Courlac, Curac, Juignac, Médillac, Montboyer, Montignac, Montmoreau, Nabinaud, Orival, Pillac, Laprade, Les Essards, Rioux-Martin, Rouffiac, Saint-Amant-de-Montmoreau, Saint-Avit, Saint-Eutrope, Saint-Laurent-de-Belzagot, Saint-Martial-de-Montmoreau, Saint-Quentin-de-Chalais, Saint-Romain, Saint-Séverin, Yviers, Saint-Aigulin (17), La Barde (17), Chamadelle (33), Lagorce (33), Coutras (33), Les Eglisottes (33), Les Peintures (33).

Ont été élus le 29 janvier 2016 : président, Joël Boniface (représentant de Rioux-Martin) ; 1^{er} vice-président : Michel Foulhoux (1^{er} adjoint de Coutras) ; 2^e vice-président : Stéphane Béguerie (maire de Bonnes) ; 3^e vice-président : Bernard Herbreteau (3^e adjoint à Montmoreau-Saint-Cybard).



Travaux de voirie 2015

✓ Entretien courant : 8 tonnes d'enrobé à froid ont servi sur la commune afin de boucher les nids-de-poule. Fauchage banquettes assuré par l'entreprise Naudin.

✓ Travaux de voirie 2015 réalisés par la SCOTPA via la CDC Tude et Dronne

D'un montant total TTC de 15 588,13 € (honoraires du cabinet Merlin compris), ces travaux ont été subventionnés dans le cadre du programme Fonds départemental d'aide aux communes (FDAC 2015) du Conseil général, pour un montant de 3 589,91 €, la CC Tude et Dronne récupérant la TVA pour un montant de 2557,08 €, il est resté à la charge de la commune 9 441,14 €.



Pistes DFCI

“ Première tranche des travaux de restauration des pistes DFCI

Les pistes 1, 2 et 4 (restaurées par l'entreprise Sentou en 2015 pour un montant de 40 221,50 € HT) ont été fermées à la circulation (barrières, avec affichage de l'arrêté et panneau d'information), afin de garantir le parfait achèvement et la pérennité des ouvrages.

Les pistes 3,5 et 6 seront restaurées courant 2016 pour un montant de 30 386,40 € TTC. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 80 %.



Travaux de voirie 2016

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence voirie a été transférée pour partie à la Communauté de Communes Tude et Dronne.

Restent à la charge des communes :

- les chemins ruraux,
- les travaux de nettoyage, de balayage et de déneigement de la chaussée qui relèvent du pouvoir de police du maire,
- l'élagage, le fauchage des accotements, talus et zones de visibilité des voies communales,
- le curage de fossés et le dérasements des accotements des voies communales.

Les travaux sur la voirie dans le cadre d'un aménagement de centre-bourg (agglomération) restent de la compétence des communes.

Sont déclarés voirie d'intérêt communautaire les travaux d'entretien et d'investissement sur les voies communales.

Cette année, pour la commune de Rioux-Martin, la somme allouée pour des travaux d'investissement sur la voirie communale est de 15 000 € HT.



Chantier suivi par Laurent Antoine, 1^{er} adjoint.

“ Deuxième tranche des travaux sur les pistes DFCI

Sont également prévus, fin d'année 2016, des travaux de mise aux normes sur la piste DFCI (de Chez Gerbeau à la RD 135). Le montant estimatif des travaux est de 30 465 €. Un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et de l'Europe a été déposé à la Direction des territoires de la Charente.



Carte des travaux sur les pistes DFCI.

“ Aménagement sécuritaire du bourg

Nous continuons à travailler avec le Bureau d'étude ERI pour définir les travaux à faire pour la 2^e tranche des travaux de l'entrée Nord et centre bourg.

Autres travaux de voirie

En projet: restauration du chemin des Voituriers. Le devis établi par Naudin TP est de 4 078.80 € TTC. Le chemin étant mitoyen avec Médillac, la facture sera réglée par les communes à part égale. La commune de Rioux-Martin fournira les matériaux nécessaires (issus des travaux de voirie de 2014 et stockés chez Birot).



Bâtiments communaux

Chez Martin (hangar et atelier), les menuiseries ont été posées par l'entreprise Tugal et l'appentis par l'entreprise Mengel. Le petit local communal « rue de l'Eglise », servant de point info tourisme, a été restauré par l'entreprise Timothée Condemine.

“ Mairie et salles

Des travaux d'amélioration énergétique, d'isolation phonique ont été engagés dans la mairie, la salle des fêtes, la salle de réunion et les bureaux, sous la supervision de Bruno Demptos, 2^e adjoint en charge des bâtiments.



Organismes et origine	Subventions escomptées	Montants escomptés
Région Poitou-Charentes (FRIL)	40 % du montant HT des travaux	13 000 €
Conseil départemental de la Charente	15 % du montant HT des travaux	5 114,16 €
Fonds propres de la commune		15 980,39 €
Total	5 130 €	34 094,58 €

Soit un montant estimatif des travaux de 34 094,58 € HT (40 913,98 € TTC).

En décembre 2015, l'entreprise Franck Tugal a changé deux fenêtres du secrétariat de la mairie, celle du hall



d'entrée, du bureau du Maire et deux dans la petite salle de réunion (PVC blanc).

En même temps se faisaient des travaux d'isolation phonique et de peinture dans la salle des fêtes et dans la petite salle de réunion..

Reste à finaliser certains travaux et à acheter du mobilier, ce dont se préoccupe la commission Bâtiment pour l'année 2016.

Plan grand froid

La commune de Rioux-Martin met en place un plan « grand froid » pour les personnes isolées et fragilisées. La commune s'engage à contacter ces personnes lors d'événements climatiques majeurs, afin de vérifier s'il n'y a pas de problème.

Une personne référente (enfants, voisins, famille) peut être contactée. Si vous souhaitez faire partie de ce programme, merci d'en informer la mairie, en indiquant les coordonnées de la personne référente.

De plus une convention de traitement hivernal déneigement a été signée entre la commune et le Conseil général, afin d'autoriser la commune à intervenir sur le réseau départemental, pour désenclaver rapidement ses habitants. Cette convention, valable du 15 novembre au 15 mars, est signée pour une durée initiale d'un an et sera renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

Obligatoire pour tous les propriétaires d'établissements recevant du public (ERP), c'est un calendrier précis et un engagement financier de la commune, qui doit être approuvé en conseil municipal, pour assurer l'accessibilité à tous des bâtiments recevant du public.

La durée maximale pour la réalisation des travaux est de trois ans (2016-2018), avec possibilité de dérogation si on peut financer la totalité des travaux de mise en accessibilité.

Ce plan été déposé pour approbation fin septembre 2015 à la Préfecture.

Le document de référence pour notre commune est le *Diagnostic accessibilité des établissements recevant du public*, réalisé en juillet 2013 par le bureau d'études Accesmétrie, dans le cadre d'un groupement de com-

mandes, coordonné par la CDC du Pays de Chalais, pour la réalisation des PAVE et diagnostic des ERP des communes commanditaires. **Le projet d'Ad'AP a été approuvé en conseil municipal le 22 septembre 2015.**

3 ERP distincts sur notre commune

1. Mairie + salle des fêtes
2. Halte aux randonneurs
3. Eglise

Demande de dérogations

Un nouvel arrêté du 8 décembre 2014 modifie la réglementation des ERP. Des ajustements sont à faire, mais il est possible de demander des dérogations pour certains obstacles critiques (impossibilité technique ou bâtiments classés, par exemple l'église).

Bâtiment	Accessibilité actuelle	Nombre d'obstacles critiques	Montant global des préconisations	Dérogations	Montant réel	Année de réalisation	Accessibilité après travaux
1. Mairie et salle des fêtes	20 %	15	14 020 €	5 130 €	8 890 €	2016	100 %
2. Halte aux randonneurs	25 %	7	13 270 €		13 270 €	2017	100 %
3. Eglise	50 %	4	6 110 €	4 430 €	1 680 €	2018	100 %
Moyenne	32 %	9	11 133 €		8 890 €		
Total		26	33 400 €	5 130 €	23 840 €		

Manifestations organisées par la municipalité

“ Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918

Comme chaque année, la commune de Rioux-Martin a organisé deux cérémonies commémoratives, celle du 8 mai 1945 et celle du 11 novembre 1918.

Ces cérémonies ont eu lieu au monument aux morts, à côté de l'église, une gerbe de fleurs a été déposée à cette occasion.

Ensuite un vin d'honneur a été offert par la collectivité, à la salle des fêtes.



“ Repas communal de fin d'année dimanche 20 décembre 2015

Cette année le repas de fin d'année a réuni une soixantaine de personnes. Après l'accueil des convives par les élus, tous ont pu déguster un bon repas préparé par M. Godinaud, traiteur à Lapouyade (Gironde).



“ Noël des enfants

Puis, à 16 h 30, le Père Noël est arrivé pour la remise des cadeaux aux enfants de la commune, lesquels ont pu faire auparavant un petit tour de calèche.

Avant la distribution des cadeaux, les enfants et toutes les personnes présentes ont pu assister à un spectacle sous forme de conte de Noël, intitulé « De bouche-à-oreille » présenté par Vox Populi. La journée c'est terminée au pied du sapin par un goûter avec friandises, pour les enfants et parents présents.

Organisation et préparation de ces événements sous l'égide de Marie-Claire Mais, 3^e adjointe.



Autres manifestations

Sortie champignons

Le dimanche 27 septembre 2015 a eu lieu une sortie et exposition de champignons organisée par Yves-Michel Foucaud. Une quarantaine de passionnés avaient répondu présents pour cette sortie. En à peine deux heures, les promeneurs ont ramassé plus de 160 variétés. Les spécialistes présents ont initié les cueilleurs à l'identification des spécimens récoltés avec leur nom latin ou commun, ici le *Macrolepiota procera* est appelé coulemelle, lépiote élevée, parasol, grande lépiote, nez de chat, etc.



Le rendez-vous mycologique 2016 sera à la conciergerie du Château de Chalais le 25 septembre 2016.

Les manifestations communales en 2016

Programme des animations organisées par la municipalité.

Galette et vœux du Maire : le dimanche 10 janvier 2016, à 16 h.



Chasse aux œufs :
lundi 28 mars 2016.
A partir de 11 h
dans les jardins
de la mairie.

Cérémonie du 8 mai : dimanche 8 mai 2016 au monument aux morts.

Repas de village : dimanche 19 juin 2016 sous le préau et dans les jardins de la Mairie.

La ronde des crèches

Cette année, les associations Anim's et Sauvegarde du patrimoine du Pays de Chalais ont organisé les 12 et 20 décembre 2015 une balade découverte des crèches de Noël dans les villages.

Un circuit de covoiturage a été organisé durant ces deux journées pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de venir admirer ces crèches, puis ces deux journées se sont terminées par le partage de la galette des rois, salle des Grilles à Chalais.

Merci à Yves-Michel Foucaud et Marie-Antoinette Carpentier pour la réalisation de cette crèche exotique.



Un Autre Regard en Argentonne

Ce dimanche 27 Septembre 2015, Arpeggione et Un Autre Regard en Argentonne, se retrouvaient autour du traditionnel repas, avant de se rendre à l'église, où l'orchestre, dirigé par Florence Cataneo, a enchanté une nouvelle fois son public.

Cette année, la foire automnale n'a pas eu lieu. L'équipe d'Un Autre Regard vous prie de l'en excuser.



Manifesterions 2016

Brin d'aillet le 1^{er} mai et
Arpeggione le 25 septembre.

La présidente, Joëlle Chapron



Association ATRAIT

2^e semestre 2015

Pendant l'été 2015 nous avons participé à de nombreuses randonnées, manifestations et prestations : mariages, baptêmes, remise des prix, promenades en calèches... pour des particuliers, des associations, des communes.

L'hiver l'association est un peu en hibernation. L'activité attelage reprendra avec les beaux jours.

Rendez-vous le samedi matin pour découvrir l'attelage de loisir, le travail à pied, le soins aux chevaux, la randonnée autour de Rioux-Martin.



Programme 2016

- ✓ Courant mars 2016 : assemblée générale de l'association.
- ✓ 12 juin 2016 : organisation d'une compétition de TREC monté, avec le Comité régional du tourisme équestre de Poitou-Charentes et le CDTE 16, étape du challenge départemental de la Charente,
- ✓ Juillet 2016 : accueil des randonneurs équestres d'Equiliberté pour la halte du midi (journée nationale organisée par Equiliberté 17, depuis Saint-Aigulin),
- ✓ Participation aux manifestations communales (Noël des enfants de la commune, marché automnal, randonnée du Saint Hubert...), locales (Jumping de Chalais...) et prestations (mariages, baptêmes...).
- ✓ Participation à des compétitions officielles.
- ✓ Toujours poursuite de l'accueil des randonneurs équestres, initiation à l'attelage de loisir le samedi matin, coupe et ramassage du foin, poursuite de l'amélioration de notre site...

*La présidente,
Géraldine Nadaud*



La Société de Chasse du Saint Hubert Club Chalaisien

La saison 2015/2016 va bientôt se terminer, une petite diminution avec 145 cartes de chasse, nous constatons une participation plus importante aux manifestations organisées tous les ans. Merci à tous les bénévoles et les membres du bureau pour l'aide apportée pour réaliser celles-ci.

Les manifestations du 2^e semestre 2015 :

- ✓ Les 11, 12, 13 et 14 juillet le traditionnel ball-trap à Yviers avec plus de 250 planches réalisées.
- ✓ Le 17 juillet la marche nocturne avec près de 600 participants.
- ✓ Le 2 août la rando VTT, marche et équestre. Bonne augmentation des participants.
- ✓ Le 21 novembre, repas cagouilles au local du St Hubert.
- ✓ Le 26 décembre, loto à la salle des fêtes de Chalais.



Les manifestations à venir en 2016 :

- ✓ Le 6 février chasse à courre sur sanglier avec repas magret le soir (places limitées)
- ✓ Le 5 mars, à la salle des fêtes, soirée sanglier à la broche, animée par Rev party 80
- ✓ Le 30 avril loto à la salle des fêtes de Chalais
- ✓ Le 14 mai journée pêche (étang famille Bonnin) et soirée paella à la salle St Hubert
- ✓ Les 9 et 10 juillet, ball-trap à Yviers
- ✓ Le 22 juillet, rando marche nocturne
- ✓ Le 29 juillet assemblée générale au local St Hubert à 18 h 30
- ✓ Le dimanche 7 août rando VTT, marche, trail et équestre avec repas à 13 h 00

Une année se termine, une autre la remplace: voici une merveilleuse occasion de vous adresser tous nos vœux de bonheur, de réussite et de bonne santé.

Les nouvelles régions

Quel est le rôle des conseillers régionaux ?

Ils composent le conseil régional, assemblée délibérante de la région. Les conseillers élisent un président et une commission permanente. Parmi les membres de la commission permanente, sont ensuite élus les vice-présidents. Le président et les vice-présidents composent l'exécutif de la région.

Les principaux domaines d'intervention de la région sont le développement économique, les lycées, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire et les transports. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015, tend à renforcer les compétences de la région.

Quel est le nombre de conseillers régionaux ?

Il est inchangé, malgré la nouvelle carte des régions (183 pour Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes).

Le nombre de candidats par section départementale est déterminé en fonction de la population de chaque département à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste.

Quelle est la durée du mandat des conseillers régionaux ?

Les conseillers régionaux sont élus pour six ans, mais il est prévu de réduire ce mandat de neuf mois afin que les élections régionales suivantes puissent être organisées en mars.

Rioux-Martin au travers de sa population dans la deuxième moitié du XIX^e siècle

Les archives départementales ont mis en ligne sur internet les recensements des communes de la Charente, entre 1841 et 1911. Ils sont riches d'enseignements pour qui veut savoir qui étaient nos ancêtres et où ils vivaient. Qu'en est-il pour Rioux-Martin ?

Des renseignements statistiques

La première donnée, et la plus évidente, est le nombre total d'habitants durant cette période.

1841	1846	1861	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1911
810	760	710	633	612	605	590	577	547	527	508

On voit ainsi qu'en 70 ans Rioux-Martin a perdu un gros tiers de ses habitants, et cela de façon régulière. Ces recensements fournissent également la répartition par hameau.

Qui s'appelle qui ? Qui habite où ?

Le prénom de baptême (Jean ou François et Marie à une écrasante majorité) cédait souvent sa place à un autre prénom, utilisé « en famille » et souvent aussi lors du mariage ou de la sépulture. Ainsi le couple François Mesnard et Marie Moreau ont-ils appelé François chacun de leurs six enfants, mais, en famille, on les appelait respectivement Maximin, Modeste, Auguste ou Eugène. On notera d'ailleurs qu'en 1846 cette famille habite le bourg avec ses enfants, mais François dit Maximin, âgé alors de 15 ans et encore vivant, ne figure dans ce recensement ni avec sa famille ni ailleurs à Rioux-Martin. Probablement était-il déjà au travail, dans une autre commune, apprenti boucher puisqu'il exercera ce métier comme son père. On le retrouve en effet, marié et déjà

père de trois enfants, sur le recensement de 1861 et ils habitent le bourg.

Certaines familles restent très longtemps dans le même hameau, d'autres au contraire passent d'un endroit à l'autre, dans Rioux-Martin ou d'autres communes, sans doute parce que, n'étant pas propriétaires, elles allaient là où il y avait de l'emploi. Par exemple en 1841, au hameau de Chez Moquet (qui inclut Paillard), on trouve la famille de Jacques Constantin, médecin, avec ses huit enfants vivant à ce moment-là. Cette famille, qui y était déjà présente avant 1750, s'y trouve encore aujourd'hui, sous un autre nom quand la transmission passe par une femme. Mais, toujours en 1841, on y trouve plusieurs familles qui ne figurent plus dans aucun des autres recensements ni précédents ni suivants, ni là ni ailleurs à Rioux-Martin. Pour un grand nombre de familles, on voit ainsi qu'elles ne vivaient que peu longtemps au même endroit.

Si la plupart des villages demeurent d'un recensement à l'autre, d'autres apparaissent puis disparaissent. Il en va ainsi de Moque-Panier, qui apparaît en 1872 avec 5 habitants : un maçon, Pierre Bertrand, sa femme et leurs deux enfants, ainsi que sa belle-mère ; de « la Pierrière de Gillet », qui ne figure qu'en 1861 et 1872 : y habitent Jacques Renon, tailleur de pierre, son épouse et ses deux enfants. La Broue n'apparaît que sur le recensement de 1846 : Pierre Mauget y habite avec sa femme Marie Fradon et leurs trois enfants. Mais en 1861, c'est Pierre Masson et Suzanne Birot qui y habitent avec leur fille, ainsi que 4 enfants « trouvés » (nous y reviendrons dans un prochain article). L'année 1891 voit apparaître le hameau des Vimonts où habitent François Baron, menuisier, sa domestique et les 3 enfants de cette dernière, que l'on retrouve en 1901. Mais en 1906, ils sont partis ailleurs et sont remplacés par François Dubel, né à Passirac, et sa femme Virginie Ardoin, née à Montboyer,

ainsi que leurs 4 enfants tous nés à Yviers. On voit ainsi une assez grande mobilité de la population, d'un hameau à l'autre et d'une commune à l'autre.

Un prochain article parlera des métiers exercés à Rioux Martin durant cette période.

Xavier Nau
xavier.nau@wanadoo.fr

RIOUX-MARTIN 1846 6 M 91

DESIGNATION	NUMÉROS PAR QUARTIER, Village, hameau ou rue.			NOMS DE FAMILLE	PRÉNOMS	TITRES, QUALIFICATIONS, état ou profession et fonctions.	ÉTAT CIVIL DES HABITANTS						AGE	OBSERVATIONS		
	DES QUARTIERS, villages ou hameaux.	DES RUES dans les chefs-lieux.	des maisons.				des maisons.	des maisons.	Sexe masculin.			Sexe féminin.				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
Le Bourg				1	Galon Jean	Jean	cultivateur		1					59		
				2	Galon Pierre	Pierre	sa femme					1		50		
				3	Galon Pierre	Pierre	cultivateur		1					36		
				4	Galon Modeste	Modeste	filles					1		20		
				5	Galon Auguste	Auguste	filles					1		15		
				6	Galon Eugène	Eugène	femme de ft						1		23	
				7	Margot	Margot	deux points					0		1	59	

Exemple de document disponible sur le site www.archives16.fr

“ Feux de végétation et prévention des incendies

L'arrêté préfectoral le 3 juin 2015 contient les dispositions suivantes :

LES FEUX DE PLEIN AIR

Sont strictement INTERDITS :

- Brûlage des déchets verts ménagers, municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes...);
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumises à la PAC.

Sont AUTORISÉS sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- Gestion forestière ;
- Écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ;
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- Feux d'artifices, feux festifs...

Les conditions pour faire brûler :

- déclaration et autorisation préalable du Maire ;
- respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...) .

Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal au

05. 45. 97. 61. 40

Pour plus de détails, retrouvez l'arrêté préfectoral sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr

Il est également interdit :

- d'incinérer des déchets de quelque nature que ce soit ;

- de jeter des allumettes, des cigarettes ou tout autre objet en combustion à l'intérieur des bois, forêts ou landes ;

- de procéder au brûlage des déchets de culture sans être titulaire d'une autorisation d'écobuage.

Avant d'allumer un feu, même si vous êtes titulaire d'une autorisation d'écobuage, vous devez obligatoirement téléphoner au 05.45.97.61.40 afin de savoir si les conditions vous y autorisent

Toute personne témoin d'un feu, doit immédiatement alerter l'autorité la plus proche : pompiers (18), gendarmerie (17) ou appel d'urgence européen (112) en indiquant d'une manière aussi précise que possible le lieu, la nature et l'importance du sinistre. Chacun doit se sentir responsable des dommages qu'il peut causer par sa négligence ou son imprudence.

“ Personnes âgées

En Poitou Charentes, rechercher des établissements pour personnes âgées et réaliser sa demande d'admission en ligne, c'est désormais possible en se connectant sur un site public, gratuit et sécurisé

www.viaTrajectoire.fr



Via Trajectoire est un portail d'orientation, il vous aide à trouver un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou non. Programme mené par l'Agence Régionale de santé (ARS), en collaboration avec le département Charente.

Vous pourrez également trouver sur le site *Charente le département* le répertoire des services d'aide à domicile pour les personnes âgées de 60 ans et plus.

“ Présence verte Charente

Le but de notre association de services à domicile en Charente (16) : vous faciliter la vie. De vos repas à domicile au coup de main ponctuel, notre agrément vous garantit le meilleur service à domicile. Jardinage, bricolage, portage de repas à domicile, livraison de courses en Charente.

N'hésitez pas à nous contacter pour un simple renseignement au 05 45 97 81 30 ou à

presencevertel6@msa-services.fr

Notre site : www.presencevertcharente.fr

Ensemble, améliorons votre quotidien !

DEVIS GRATUIT
05 45 97 81 30

www.presencevertcharente.fr

“ Mutualité sociale agricole

Afin de maintenir notre proximité et notre qualité de service, le conseil d'administration de la MSA des Charentes a décidé de redéfinir sa politique d'accueil.

A ce titre, nous vous informons qu'à compter du 4 janvier 2016, l'accueil au sein des agences MSA s'effectuera uniquement sur rendez-vous pour permettre à nos adhérents :

- de bénéficier d'une étude globale de leur situation,

- d'être reçu sans délais d'attente à l'accueil,

- d'éviter de se déplacer plusieurs fois pour une même demande.

“ Le 5 avril 2016, la TNT passe à la haute définition

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce).

Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site www.recevoirlatnt.fr.

Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur

Deux types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;

- L'assistance de proximité : c'est une intervention



La TNT HD arrive le 5 avril 2016.

Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo «Arte HD» apparaît soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57.

Si vous ne voyez pas le logo sur l'une de ces deux chaînes : équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.

- Si vous recevez la télévision par câble ou satellite : renseignez-vous auprès de votre opérateur.
- Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre : votre équipement TV est déjà compatible HD.

www.recevoirlatnt.fr

0970 818 818

(prix d'un appel local)



gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80%. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

LE PASSAGE À LA TNT HD ÉTAPE PAR ÉTAPE

La TNT HD arrive le 5 avril. Si vous recevez la télé par l'antenne râteau, voici le mode d'emploi pour capter vos chaînes avec une meilleure qualité de son et d'image.

ÉTAPE 1

DÈS MAINTENANT

Si vous recevez la télé par l'antenne râteau, faites le test pour savoir si vous devez vous équiper.

Affichez la chaîne 7 ou 57 sur votre poste et vérifiez que le logo «ARTE HD» s'affiche.



Le logo «ARTE HD» apparaît sur la chaîne 7 ou la chaîne 57. Votre télé est compatible avec la TNT HD. Rendez-vous le 5 avril 2016 pour régler votre téléviseur et profiter de la TNT HD.



Le logo «ARTE HD» n'apparaît ni sur la chaîne 7 ni sur la chaîne 57. Votre télé n'est pas compatible avec la TNT HD. Il n'est pas nécessaire de la changer. Il suffit de vous procurer un adaptateur TNT HD (à partir de 25€).

NE TARDEZ PAS À VOUS ÉQUIPER ! SINON VOUS NE RECEVREZ PLUS LA TÉLÉVISION APRÈS LE 5 AVRIL.



N'oubliez pas de faire le test sur vos postes secondaires.

Autres modes de réception de votre télé :



Câble/Satellite
Si vous recevez la télévision par câble ou satellite, renseignez-vous auprès de votre opérateur.



Box ADSL/Fibre
Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre, votre télé pourra recevoir la TNT HD.

ÉTAPE 2

LE 5 AVRIL

Pour recevoir la TNT HD, faites une recherche et mémorisation de vos chaînes.

Vous avez une télé compatible TNT HD.

Allumez votre télé. Utilisez ensuite la télécommande de votre télé.

Vous avez une télé reliée à un adaptateur TNT HD.

Allumez votre télé et votre adaptateur. Utilisez ensuite la télécommande de votre adaptateur.

- 1 • Appuyez sur la touche **HOME** ou **MENU** de votre télécommande.
- 2 • Sélectionnez **INSTALLATION/RÉGLAGE/RECHERCHE** ou **CONFIGURATION** selon votre équipement. Si le menu propose : « mise à jour » ou « installation », optez pour « installation ».
- 3 • Sélectionnez **CONFIGURATION AUTO** ou **RECHERCHE AUTOMATIQUE**. Si, au cours de l'une de ces étapes, un code vous est demandé et si vous n'avez pas modifié ce code, référez-vous à la documentation de votre appareil, ou essayez l'un des codes suivants : « 0000 » ou « 1234 » ou « 1111 » ou « 9999 ».
- 4 • Appuyez sur **OK**, patientez quelques minutes et **C'EST FAIT!**



Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur recevoirlatnt.fr ou appeler le **0970 818 818** (appel non surtaxé).

“ Relais services publics Communauté de communes Tude et Dronne



Point Relais Services publics, 2 rue Jean-Rémon, 16210 Chalais, 05.45.98.59.51. Ouvert au public le lundi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h, le mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h, le vendredi de 9 h à 12 h 30.

Chambre de commerce et d'industrie: 05.45.20.55.20 (sur RV). – Chambre des métiers et de l'artisanat: 05.45.90.47.00 (sur RV). – CPAM: 39.49, le mardi (sur RV). – AAISC: 05.45.78.06.45. Le jeudi matin Passerelle Emploi (accès libre) de 10 h à 12 h. – VAE AAISC: 05.45.78.06.45 (sur RV). – Mission locale: 05.45.78.36.40 (le mardi toute la journée et mercredi matin, sur RV). – Adil: 05.45.93.94.95 (3^e lundi du mois, de 10 h à 12 h). – Cap Emploi Ohé Prométhée: 05.45.94.85.01 (sur RV). – CAUE: 05.45.92.95.93 (1^{er} mercredi matin du mois, sur RV). – Service Probation ministère de la Justice (sur RV). – UDAF Médiation familiale: 05.45.39.31.75: 2^e mercredi du mois, de 9 h 30 à 12 h (avec ou sans RV).

“ L'eau en Poitou-Charentes

Pour accéder aux informations et données relatives à l'eau sur ma commune: quelles eaux souterraines sont présentes? Quelle rivière? Quelles données sont disponibles? carte interactive de SIGORE:

<http://sigore.observatoire-environnement.org/>

Pour suivre l'évolution des ressources en eau et des mesures de restrictions sur votre commune, le Réseau Partenarial des Données sur l'Eau vous propose un site Internet:

<http://info.eau-poitou-charentes.org>

Qualité de l'eau. Consultez, pour l'eau potable, le site internet de l'Agence régionale de la Santé (ARS). Pour les eaux de surface et les eaux souterraines: les bilans annuels élaborés dans le cadre du Réseau partenarial des données sur l'eau (RPDE) ont pour objet de présenter de façon synthétique l'état qualitatif de la ressource en eau de surface en région Poitou-Charentes. Pour l'atteinte du bon état des eaux: le site dédié <http://2015.eau-poitou-charentes.org/>

“ Rappel tournée de pain

Depuis janvier 2014, la boulangerie Hervaud assure une tournée de pain et pâtisseries sur notre commune. Si vous désirez en bénéficier, vous pouvez la joindre au 05 46 04 72 01 ou au 06 66 66 66 11.

“ Permanences des conseillers départementaux canton de Tude et Lavalette

Permanences de Christine Labrousse et Didier Jobit, à Chalais:

– Salle de la Mairie, les lundis 7 mars et 2 mai, de 10 h 30 à 11 h 30.

– Mairie annexe de Saint-Christophe, les lundis 1^{er} février, 4 avril et 6 juin, de 10 h 30 à 11 h 30.

Pour toutes les personnes en incapacité de se déplacer, des rendez-vous individuels peuvent être organisés près de chez vous. Contactez le 05.16.09.75.15.

“ Amicale des volontaires et bénévoles du sang

Pour maintenir l'autosuffisance de notre pays en produits sanguins, sur la base du bénévolat, il nous faut recruter de nouveaux donneurs. En 2015, 29 nouveaux volontaires se sont présentés à nos collectes, venez vous joindre à eux.



Notre assemblée générale aura lieu mercredi 9 mars 2016 à 19 heures à la salle des fêtes de Chalais.

En 2016, 4 collectes pour la région de Chalais auront lieu dans cette même salle des fêtes:

Lundi 14 mars de 17 à 20 heures

Lundi 23 mai de 17 à 20 heures

Lundi 8 août de 17 à 20 heures

Lundi 17 octobre de 17 à 20 heures

Pour tout renseignement s'adresser

- au président de l'Amicale, Marc Duflot, 25 rue de la Montagne-Verte, 16210 Chalais, tél 05 45 98 27 93, email annie.duflot@laposte.net

- au site de transfusion de l'hôpital de Girac, 16470 Saint-Michel, tél 05 45 91 46.

“ Ce qui change au 1^{er} janvier 2016

☛ Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) augmente de 0,6%, il passe de 9.61 € de l'heure à 9.67 €.

☛ La prime d'activité qui va remplacer le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE) est une aide financière à destination des travailleurs modestes. Elle a pour objectif d'inciter ces travailleurs (salariés ou non salariés) à l'exercice ou à la reprise d'une activité professionnelle tout en soutenant leur pouvoir d'achat. (Pour plus de renseignements caf.fr ou msa.fr)

☛ Le plafond de la sécurité sociale est revalorisé de 1,5% par rapport au plafond 2015:

3 218 € en valeur mensuelle (contre 3 170 € en 2015)

☛ Mutuelle d'entreprise. Une couverture complémentaire santé collective (mutuelle d'entreprise) doit être proposée par l'employeur à tous les salariés, n'en disposant pas déjà. Tous les employeurs, y compris les associations, quelle que soit la taille de l'entreprise, sont concernés (seuls les particuliers employeurs sont exclus).